

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix
=====

DECRET N° 33/II57 /du 23/12/1983

portant nomination de Monsieur OUABARI Joseph
en qualité de Directeur de la Direction Afri-
que.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les at-
tributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Monsieur OUABARI Joseph, Maître Assistant de Géographie
est nommé Directeur de la Direction Afrique au Secrétariat Général des
Affaires Etrangères.

ARTICLE 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

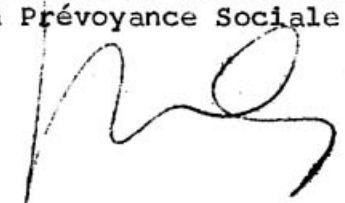
.../....

ARTICLE 3..- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

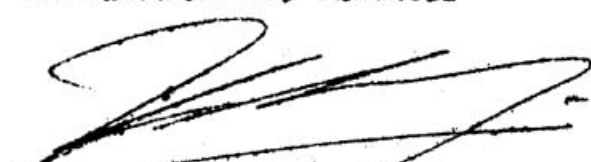
Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1983

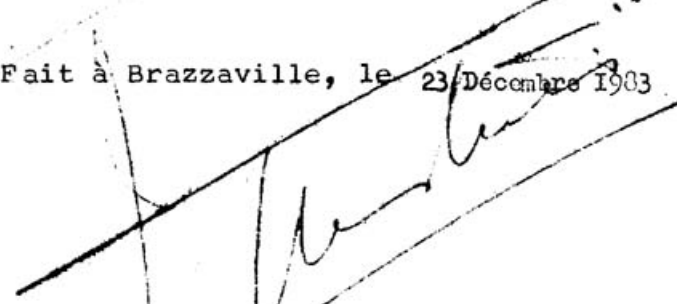
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA..-

Le Ministre des Finances


Itih Osetoumba LEKOUNDZOU..-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..-

Le Ministre des Affaires Etrangères


Pierre NZE .-

X